

Extrait du procès-verbal

Séance ordinaire du Conseil d'administration

Tenue le 29 septembre 2025

Adoption d'une proposition quant à la nomination de l'auditeur pour l'exercice 2025-2026

RÉSOLUTION 2526-CA-054

CONSIDÉRANT que l'article 104 du Code des professions prévoit qu'au cours de l'Assemblée générale annuelle, les membres présents nomment les auditeurs chargés de vérifier les livres et les comptes de l'Ordre;

CONSIDÉRANT que le comité d'audit, des finances, des technologies de l'information et de la gestion des risques de l'Ordre a émis une recommandation quant au choix des nouveaux auditeurs, la firme SLBO, pour les états financiers se terminant le 31 mars des cinq prochaines années et commençant le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 62 du Code des professions, il est prévu que le Conseil d'administration exerce ses pouvoirs par résolution;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité:

- **DE RECOMMANDER** aux membres présents lors de l'Assemblée générale annuelle de l'OTSTCFQ du 11 novembre 2025, la nomination de la firme SLBO comme auditeur des états financiers pour l'exercice 2025-2026 et que la fixation de sa rémunération soit laissée à la discrétion du comité d'audit, des finances, des technologies de l'information et de la gestion des risques, conformément aux prévisions budgétaires 2025-2026.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

Fait à Montréal, ce 1^e jour du mois d'octobre 2025



France Pedneault, avocate, Adm.A., M.A.P., ASC
Directrice générale de l'Ordre et Secrétaire du Conseil d'administration
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec